



www.tplvoyages.fr

SEJOURS SCOLAIRES

Maternelles & Primaires



DUPASQUIER
autocars

Madame, Monsieur, Chers Enseignants,

C'est avec un réel plaisir que nous vous présentons la nouvelle brochure voyages scolaires « Maternelle/ Primaire » de notre filiale « Toujours Plus Loin Voyages ».

Fruit de nos expériences passées dans l'organisation du voyage scolaire, l'équipe de TPL Voyages a souhaité vous donner (un petit) échantillon du savoir faire qui est le leur.

Tous ces projets sont évidemment modifiables à souhait, selon vos besoins et vos envies.

Depuis 2004, DMA Dupasquier Autocars, autocariste en région Grand Est depuis 1923, s'est doté de sa propre cellule d'organisation de voyages scolaires et fait voyager chaque année plus de 6500 élèves d'établissements scolaires de toute la France vers toutes les destinations à travers l'Europe.

De votre projet initial à la réalisation finale de votre voyage, vous avez la garantie d'un suivi rigoureux et constant de la part de nos équipes, réactives 7j/7 et 24h/24.

Hier, Aujourd'hui, Demain, Avec vous, Toujours Plus Loin !



Jonathan MARGOUËT
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Margouët', written over a horizontal line.

Audrey, Lucie et Mathilde
Conceptrices Voyages

NOS ENGAGEMENTS

- Qualité et service comme maître mot
- Interlocuteur unique pour élaborer votre projet personnalisé
- Rapidité de réponse et adaptabilité
- Qualité et sécurité des prestations hôtelières, autocar, guidages, etc.
- Meilleur rapport qualité-prix
- Suivi quotidien de votre groupe durant le séjour et réactivité immédiate si besoin
- Sécurité assurance et assistance 24h/24
- Conseils avisés de spécialistes du voyage par téléphone ou sur rendez-vous dans vos locaux

QUI SOMMES NOUS ?



Nos conceptrices TPL Voyages sont à votre disposition pour élaborer vos sorties et vos séjours sur mesure « clef en main » en adéquation avec votre budget et vos envies. Chacune est spécialiste de sa destination pour vous apporter des conseils personnalisés.

Notre force : En tant que professionnels du transport de voyageurs en autocar, vous bénéficierez de l'expérience de nos conducteurs et de véhicules confortables pour voyager en toute sérénité.

Notre but : Vous apporter entière satisfaction, en organisant des voyages réussis et au meilleur prix.

DUPASQUIER autocars TPL Voyages fait partie intégrante de DMA Dupasquier Autocars, entreprise fondée en 1923 dans le département de la Meuse. Aujourd'hui basée à Pont à Mousson, à équidistance de Metz et Nancy, avec des implantations à Jarny, Piennes et Thionville, nos domaines d'activités s'étendent du transport routier de voyageurs (transport urbain, scolaire, lignes régulières, trans-frontalières, voyages en France et en Europe), au transport sanitaire grâce à nos filiales ambulances, taxis et VSL.

Forte de 150 collaborateurs et 70 autocars à travers la région Grand Est, l'entreprise a su évoluer au fur et à mesure des époques et des générations.



ASTUCE PETIT BUDGET



Afin de vous garantir le meilleur prix pour les sorties locales, nous pouvons mettre à votre disposition des autocars scolaires confortables répondant à toutes les normes de sécurité.

Nous travaillons aussi avec des confrères autocaristes dans la région et partout en France.

INFORMATIONS IMPORTANTES

■ LISTE DES ELEVES ET NUMERO DE TELEPHONE DES PARENTS :

Nous avons besoin d'une liste détaillée des participants rédigée sur papier à en-tête de l'établissement, tamponnée et signée afin de vous éviter de payer un supplément lors des visites dans les différents sites et musées.

Cette liste comportera également le numéro de téléphone des parents, obligatoire en cas de contrôle routier (décret juillet 2009).

■ FORMALITES :

Pour tout franchissement de frontières, les élèves et les accompagnateurs doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité. Les élèves de nationalité étrangère peuvent avoir besoin d'un passeport et éventuellement d'un visa. Se renseigner auprès du consulat compétent.

■ AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE :

La loi du 3 juin 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs depuis le 15 janvier 2017.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter :

- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

■ FICHES SANITAIRES :

Il est important pour le bon déroulement du séjour de connaître en avance les éventuels régimes particuliers et allergies. Nous vous conseillons de faire remplir lors de l'inscription une fiche sanitaire complète pour chaque participant.

Il est de votre responsabilité de vérifier que tous les participants soient bien en possession des documents exigés tant au départ qu'à l'arrivée.

PROMOTION

Lot de casquettes offert
au groupe
pour toute réservation
d'une sortie « clé en main »



Nous sommes à votre disposition afin de répondre au mieux à vos exigences. Notre objectif permanent étant de vous garantir les meilleurs prix et le contrôle sur la qualité de nos voyages pédagogiques, n'hésitez pas à contacter notre équipe pour discuter de vive voix de votre projet au :

03 83 81 11 34

ou par mail à l'adresse :

tplvoyages@groupedma.com

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE

Meurthe et Moselle

Ecole la Dell d'Audun le Tiche
Ecole de Mont Bonvillers
Ecole Jacques Prévert de Briey
Ecole de Chambley-Bussières
Ecole Paul Peche de Doncourt lès Conflans
Ecole de Jeandelize
Ecole de Moineville
Ecole Hubert Monnais de Lunéville
Ecole Charles Gazin de Norroy les PAM

Moselle

Ecole du Batzenthal d'Algrange
Ecole Charlemagne de Boust
Ecole Prévert de Fameck
Ecole Trait d'Union de Florange
Ecole Château Aumiot de Metz

Meuse

Ecole de Saint Maurice sous les Côtes
Ecole de Fresnes en Woëvre

LA VALEUR AJOUTÉE DE

- Des options posées pour garantir la disponibilité de l'hébergement pour chaque devis.
- Un seul interlocuteur pour suivre votre dossier de A à Z.
- Un dossier de voyage avant le départ incluant plans, informations utiles, guide touristique selon la destination.
- Une messagerie vocale à destination des parents pendant le voyage.
- La création d'un blog pour partager les anecdotes du séjour.
- Un album photo souvenir gratuit pour toute utilisation du blog.



Astuce pour les petits effectifs : nous pouvons vous mettre en relation avec d'autres établissements pour vous permettre de voyager ensemble.



Agence immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro :

IM054180001

*L'immatriculation au registre national des opérateurs de voyages et de séjours atteste que le professionnel avec lequel vous traitez remplit les conditions prévues par le législateur pour exercer à savoir une **assurance de responsabilité professionnelle** et une **garantie financière** des fonds confiés.*

La garantie proposée par l'APST, permet en plus, en cas de défaillance financière de votre organisme, de retrouver intégralement les sommes que vous avez versées dans le cadre du forfait que vous avez réservé.

SORTIES

Idées de destinations - Transport seul	p. 7
Journée en Meuse.....	p. 8
Journée dans les Vosges	p. 8
Journée en Moselle.....	p. 8
Journée à Ste Croix	p. 8
Journée à la ferme.....	p. 9
Strasbourg.....	p. 9
Verdun	p. 9
Bliesbruck.....	p. 9
Paris	p. 10
Zoo Pairi Daiza.....	p. 10
Bruxelles.....	p. 10
Grotte de Han.....	p. 10

COURTS SÉJOURS

Lac du Der	p. 11
Alsace	p. 11
Vosges	p. 12
Côte d'Opale.....	p. 13
Paris 2 jours / 1 nuit.....	p. 14
Paris 3 jours / 2 nuits	p. 15
Futuroscope	p. 16

CLASSES DE DÉCOUVERTE

Bretagne	p. 17
Vendée.....	p. 18
Côte d'Azur	p. 19
Vercors.....	p. 20
Massif central.....	p. 21

SÉJOUR À L'ÉTRANGER

Londres.....	p. 22
--------------	-------

IDÉES DE DESTINATIONS - TRANSPORT SEUL

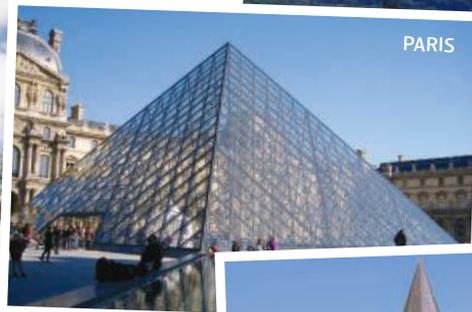
SIERCK LES BAINS



REILLON



PARIS



LAC DE LA MADINE



AZANNES



WOIMBEY



METZ



AMNÉVILLE



MANDEREN



HANNONVILLE SOUS LES COTES



LES EPARGES



BLIESBRUCK



VERDUN



NEUFCHÉF/UCKANGE



PONT-À-MOUSSON



NANCY



RHODES



STRASBOURG



Notre commerciale Aurélie, dédiée à l'élaboration des devis « transport seul », est à votre disposition pour établir un projet personnalisé pour votre établissement :

N'hésitez pas à la contacter au

03 83 81 11 34

ou par mail à aurelie@groupeDMA.com



SORTIES PRÈS DE CHEZ VOUS

JOURNÉE EN MEUSE

Journée dans le village des métiers d'Antan

à partir de **24€** /personne



JOURNÉE DANS LES VOSGES

3 activités sportives au lac

1 visite culturelle dans les environs

à partir de **36€** /personne



JOURNÉE EN MOSELLE

Visite guidée du Fort Hackenberg

2 activités au Moulin de Buding

à partir de **21€** /personne



JOURNÉE À STE CROIX

Safari en train

Découverte complémentaire selon le cycle

à partir de **29€** /personne



Les prix sont calculés sur la base de 53 participants payants. Ils comprennent le transport AR en autocar au départ de Metz/ Nancy et les visites mentionnées dans le programme de la journée. Nous consulter pour plus de renseignements.

SORTIES PRÈS DE CHEZ VOUS

JOURNÉE À LA FERME

Accès à toutes les animations
Goûter offert

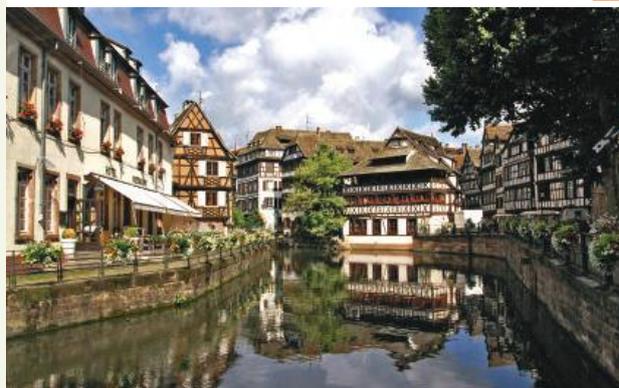
à partir de **24€** /personne



STRASBOURG

Visite autonome du Vaisseeau
Balade en bateau sur l'III

à partir de **45€** /personne



VERDUN

Journée guidée comprenant la visite
de la Citadelle, de l'Ossuaire, du fort
de Douaumont et des champs de bataille

à partir de **29€** /personne



BLIESBRUCK

Visite guidée du site
1 atelier au choix

à partir de **21€** /personne



Les prix sont calculés sur la base de 53 participants payants. Ils comprennent le transport AR en autocar au départ de Metz/ Nancy et les visites mentionnées dans le programme de la journée. Nous consulter pour plus de renseignements.

SORTIES À 3H ET PLUS DE CHEZ VOUS

PARIS

Montée à Tour Eiffel
Croisière en bateau mouche

à partir de **54€** /personne



ZOO PAIRI DAIZA

Entrée au zoo

à partir de **49€** /personne



BRUXELLES

Montée à l'Atonium
Entrée à Mini-Europe

à partir de **40€** /personne



GROTTE DE HAN

La visite de la Grotte de Han, du Parc Animalier,
du PrehistoHan et du musée Han 1900

à partir de **41€** /personne



Les prix sont calculés sur la base de 53 participants payants. Ils comprennent le transport AR en autocar au départ de Metz/ Nancy et les visites mentionnées dans le programme de la journée. Nous consulter pour plus de renseignements.

LAC DU DER



JOUR 1

Départ vers le **Lac du Der**.
Déjeuner tiré du sac.
Initiation à la voile.
Installation dans votre centre,
dîner et nuit.

JOUR 2

Petit déjeuner au centre.
Séance d'accrobranche.
Déjeuner sous forme de panier
repas.
Partie de minigolf.
Retour vers votre région.
Arrivée devant
votre établissement scolaire.



à partir de
119€



NOS SUGGESTIONS

Découvrez le lac grâce à une
balade commentée
en petit train !

ALSACE



JOUR 1

Départ vers Natzwiller.
Arrivée au **Camp du Struthof**.
Déjeuner tiré du sac.
Visite autonome du site.
Continuation vers **Obernai**.
Temps libre dans la ville.
Départ vers votre centre.
Installation, dîner et nuit.

JOUR 2

Petit déjeuner au centre.
Route en direction de **Strasbourg**.
Visite du **Parlement Européen**.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Visite libre de Strasbourg.
Retour vers votre région.
Arrivée devant votre établissement scolaire.



à partir de
109€

Nous pouvons personnaliser le programme
selon votre budget, vos souhaits et vos
impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve
en fin de brochure.

VOSGES



à partir de

99€

JOUR 1

Départ de l'autocar vers les Vosges.
Arrivée au centre.
Répartition dans les chambres puis déjeuner.
Visite d'une **chèvrerie locale**.
Retour au centre, dîner, veillée et nuit.



NOS SUGGESTIONS

Pour des sensations fortes, pensez à organiser une descente en luge d'été !



JOUR 2

Petit déjeuner au centre.
Atelier monstre/modelé.
Déjeuner au centre.
Fabrication d'un **herbier**.
Dîner, veillée et nuit.

JOUR 3

Petit déjeuner au centre.
Canirando.
Déjeuner au centre.
Route vers votre région.
Arrivée devant votre établissement scolaire.



Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

COTE D'OPALE



JOUR 1

Départ de l'autocar vers la Côte d'Opale.
Déjeuner tiré du sac.
Arrivée à Boulogne sur Mer.
Visite autonome de **Nausicaa**.
Route à destination de votre centre situé à Sangatte.
Installation, dîner et nuit.



JOUR 2

Petit déjeuner au centre.
Initiation au **fun boat**.
Déjeuner servi au centre.
Découverte du **kayak de mer**.
Dîner et nuit.

JOUR 3

Petit déjeuner au centre.
Visite guidée du **Cap Gris Nez**.
Déjeuner servi au centre.
Route vers votre région.
Arrivée devant votre établissement scolaire.



à partir de
174€



NOTRE COUP DE CŒUR

Le choix des activités à la base de Sangatte, adaptées à tous les niveaux !

Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

PARIS



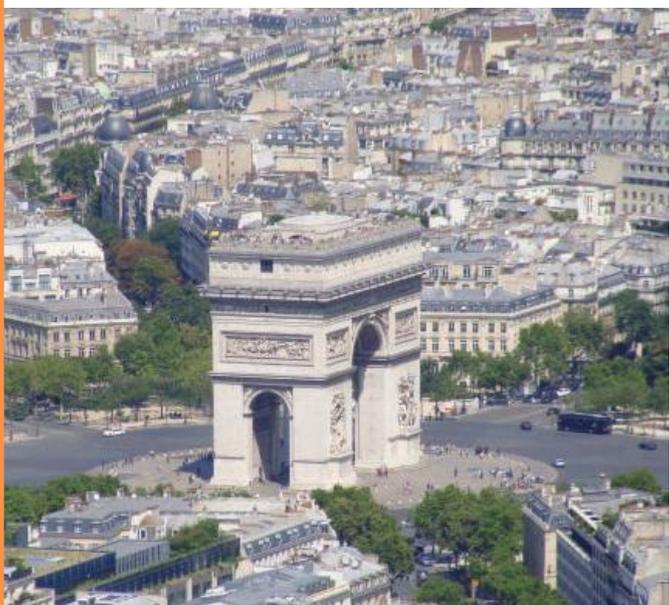
JOUR 1

Départ de l'autocar vers Paris.
Montée au 2^e étage de la **Tour Eiffel**.
Déjeuner tiré du sac.
Balade commentée sur la Seine
en **bateau mouche**.
Départ vers votre auberge de jeunesse.
Installation, dîner et nuit.

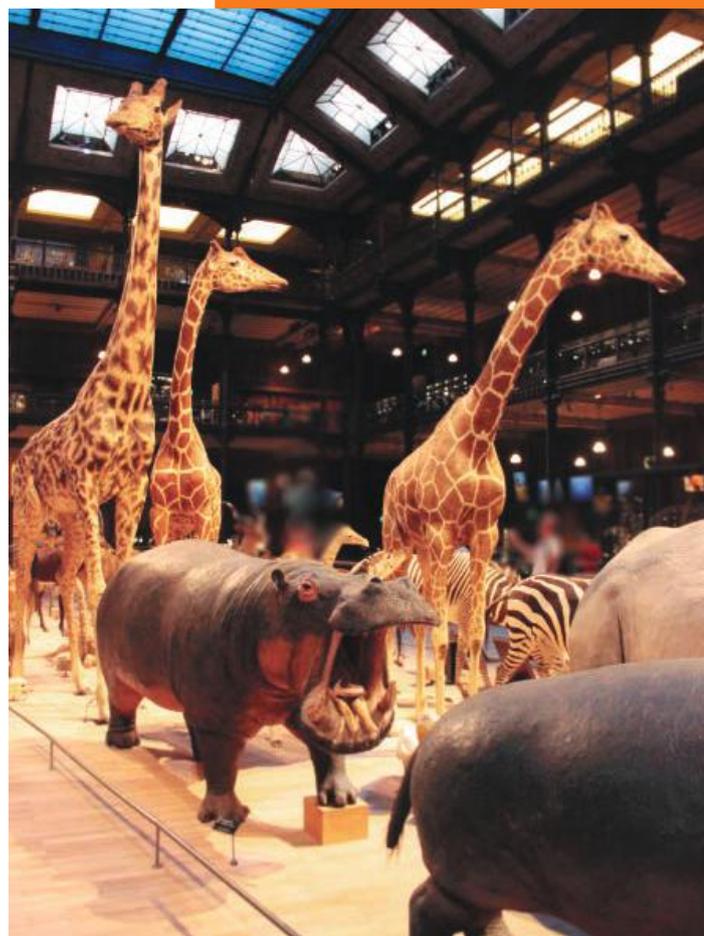


JOUR 2

Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.
Visite autonome de la **Grande Galerie de l'Evolution** et du jardin des plantes.
Continuation vers la place de la Concorde.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Temps libre sur les **Champs Elysées**.
Route vers votre région.
Arrivée devant votre établissement scolaire.



à partir de
99€



Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

PARIS



JOUR 1

Départ de l'autocar vers Paris.
Déjeuner tiré du sac.
Montée au 2^e étage
de la **Tour Eiffel**.
Balade commentée sur la Seine
en **bateau mouche**.
Départ vers votre auberge
de jeunesse.
Installation, dîner et nuit.



JOUR 2

Petit déjeuner à l'auberge
de jeunesse.
Visite autonome des expositions
Explora de la **Cité des Sciences** incluant une séance
au planétarium.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Séance à la **Géode**.
Retour à l'auberge de jeunesse, dîner et nuit.



JOUR 3

Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.
Route en direction de Versailles.
Visite audioguidée du **Château de Versailles**.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Visite autonome des jardins.
Route vers votre région.
Arrivée devant votre établissement scolaire.



à partir de
199€



NOTRE COUP DE CŒUR

La visite en bateau mouche pour
découvrir Paris depuis la Seine !

Nous pouvons personnaliser le programme
selon votre budget, vos souhaits et vos
impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve
en fin de brochure.

FUTUROSCOPE



à partir de
175€

JOUR 1

Départ de l'autocar vers la Vendée.
Nuit à bord de l'autocar.



JOUR 2

Arrivée au Futuroscope.
Journée libre complète dans le parc.
Déjeuner tiré du sac.
Installation à l'hôtel.
Dîner dans le parc puis accès au **spectacle nocturne**.
Nuit.

JOUR 3

Petit déjeuner à l'hôtel.
Journée libre complète dans le parc.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Dîner libre avant le départ.
Route vers votre région.
Nuit à bord de l'autocar.

JOUR 4

Arrivée devant votre établissement scolaire.



NOS SUGGESTIONS

L'animation pédagogique « les secrets de l'image » qui présentent les techniques de projection d'image ainsi que la régie d'une attraction.



Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

BRETAGNE

ASTRONOMIE



à partir de

365€

JOUR 1

Départ de l'autocar vers la Bretagne.
Déjeuner tiré du sac.
Rencontre avec le directeur du centre puis répartition dans les chambres.
Installation, dîner et nuit.



JOUR 2

Petit déjeuner au centre.
Présentation du système solaire avec maquettes.
Déjeuner au centre.
Observation du soleil avec construction d'un cadran.
Dîner et nuit.

JOUR 3

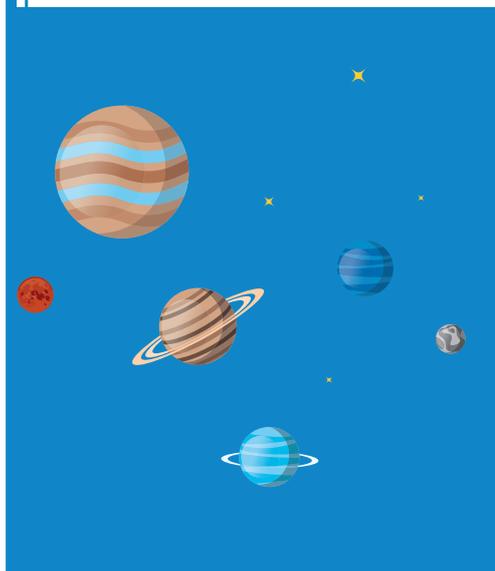
Petit déjeuner au centre.
Découverte du phénomène des saisons et du cycle journalier.
Déjeuner au centre.
Fabrication d'une carte du ciel.
Dîner et nuit.

JOUR 4

Petit déjeuner au centre.
Observation de la Lune.
Déjeuner au centre.
Construction de fusées à eau.
Retour au centre, dîner et nuit.

JOUR 5

Petit déjeuner au centre.
Route vers votre région.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Dîner libre.
Arrivée devant votre établissement scolaire.



Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

VENDÉE

CLASSE DE MER



JOUR 1

Départ de l'autocar vers la Vendée.
Nuit à bord de l'autocar.

JOUR 2

Arrivée au centre.
Rencontre avec le directeur du centre
puis répartition dans les chambres.
Déjeuner tiré du sac.
Découverte des **marais salants**.
Retour au centre, dîner et nuit.



JOUR 3

Petit déjeuner au centre.
1ère initiation au **char à voile**.
Déjeuner au centre.
Création de cerfs volants.
Dîner et nuit.

JOUR 4

Petit déjeuner au centre.
2e initiation au char à voile.
Déjeuner au centre.
Pêche à pied.
Dîner et nuit.

JOUR 5

Petit déjeuner au centre.
Route vers la Rochelle.
Visite de l'**aquarium**.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Route vers Saint Clément des Baleines.
Visite du **Phare des Baleines**.
Retour au centre, dîner et nuit.

JOUR 6

Petit déjeuner au centre.
Découverte de la dune.
Déjeuner au centre.
Course d'orientation.
Préparation du retour, rangement des chambres et des valises.
Dîner et nuit.

JOUR 7

Petit déjeuner au centre.
Route à destination de votre région.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Dîner libre en cours de route.
Arrivée devant votre établissement scolaire.



à partir de
425€



NOTRE COUP DE CŒUR

Initiation au char à voile.



Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

CÔTE D'AZUR

VIE MARINE

JOUR 1

Départ de l'autocar vers la Côte d'Azur.
Nuit à bord de l'autocar.

JOUR 2

Arrivée au centre.
Rencontre avec le directeur du centre puis répartition dans les chambres.
Déjeuner tiré du sac.
1^{re} séance de voile.
Retour au centre, dîner et nuit.



JOUR 3

Petit déjeuner au centre.
Découverte de la biologie marine au « bassin tactile ».
Déjeuner au centre.
2^e séance de voile.
Dîner et nuit.



JOUR 4

Petit déjeuner au centre.
3^e séance de voile.
Déjeuner au centre.
Visite du port et initiation aux nœuds marins.
Dîner et nuit.

JOUR 5

Petit déjeuner au centre.
Balade sur les sentiers du littoral.
Déjeuner au centre.
Découverte du Land'art.
Préparation du retour, rangement des chambres et des valises.
Dîner et nuit.

JOUR 6

Petit déjeuner au centre.
4^e séance de voile.
Déjeuner au centre.
Etude de la faune et la flore dans leur milieu naturel.
Route vers votre région.
Dîner libre.
Nuit à bord de l'autocar.

JOUR 7

Arrivée devant votre établissement scolaire.



à partir de
439€



Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

VERCORS

MUSIQUE ET GOURMANDISE



à partir de
355€

JOUR 1

Départ de l'autocar vers le Vercors.

Déjeuner tiré du sac.

Arrivée à Autrans.

Atelier chorale.

Balade dans la nature.

Dîner, veillée et nuit.



JOUR 2

Petit déjeuner au centre.

Atelier cuisine.

Déjeuner au centre.

Activité Flore et Milieu Forestier.

Dîner, veillée et nuit.

JOUR 3

Petit déjeuner au centre.

Atelier musique.

Découverte de la faune sauvage du Vercors.

Déjeuner au centre.

Jeu de kim.

Dîner, veillée et nuit.

JOUR 4

Petit déjeuner au centre.

Découverte sensorielle et imaginaire.

Chorale.

Déjeuner au centre.

Atelier cuisine.

Dîner, veillée et nuit.

JOUR 5

Petit déjeuner au centre.

Route vers votre région.

Déjeuner sous forme de panier repas.

Arrivée devant votre établissement scolaire.



Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques. La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

MASSIF CENTRAL

VOLCANISME



à partir de
329€

JOUR 1

Départ de l'autocar vers l'Auvergne.
Nuit à bord de l'autocar.

JOUR 2

Visite libre de **Clermont Ferrand**.
Déjeuner tiré du sac.
Route vers La **Bourboule**.
Rallye découverte dans la ville.
Rencontre avec le directeur du centre puis répartition dans les chambres.
Installation, dîner et nuit.



JOUR 3

Petit déjeuner au centre.
Cours théorique avec maquettes de **simulation d'éruption**.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Découverte des lacs volcaniques.
Dîner et nuit.

JOUR 4

Petit déjeuner au centre.
Journée de randonnée dans le **Puy de Dome**.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Dîner et nuit.

JOUR 5

Petit déjeuner au centre.
Journée au parc **Vulcania**.
Déjeuner sous forme de panier repas.
Retour au centre, dîner et nuit.

JOUR 6

Petit déjeuner au centre.
Découverte des **sources chaudes** de la vallée.
Déjeuner au centre.
Route vers votre région.
Dîner libre.
Arrivée devant votre établissement scolaire.



NOS SUGGESTIONS

Lors de votre journée à **Vulcania**, pensez à l'atelier sur les traces des dinosaures : fouilles paléontologiques à la recherche d'indices sur ces animaux disparus !

Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques.
La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

LONDRES



JOUR 1

Départ de l'autocar vers Calais.
Traversée en shuttle Calais / Folkestone.

Déjeuner tiré du sac.

Arrivée à Folkestone puis route vers **Londres**.

Tour de ville en autocar pour découvrir les principaux monuments de la ville.

Installation, dîner et nuit à l'auberge de jeunesse.



JOUR 2

Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.

Découverte libre pédestre du quartier de Westminster.

Visite de la **National Gallery**.

Déjeuner sous forme de panier repas.

Découverte libre pédestre de Covent Garden.

Tour en London Eye.

Retour à l'auberge de jeunesse, dîner et nuit.

JOUR 3

Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.

Visite de **Tower of London**.

Déjeuner sous forme de panier repas.

Découverte libre pédestre de la City

Retour à l'auberge de jeunesse, dîner et nuit.

JOUR 4

Petit déjeuner à l'auberge de jeunesse.

Route vers **Canterbury**.

Découverte libre pédestre de Canterbury.

Déjeuner sous forme de panier repas.

Continuation vers Folkestone.

Arrivée à Folkestone.

Traversée en Shuttle Folkestone / Calais.

Arrivée à Calais puis route vers votre région.

Dîner libre.

Arrivée devant votre établissement scolaire.



à partir de

285€



NOTRE COUP DE CŒUR

Flâner dans le quartier de Covent Garden

Nous pouvons personnaliser le programme selon votre budget, vos souhaits et vos impératifs pédagogiques. La rubrique « ce prix comprend » se trouve en fin de brochure.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit nous être signalée dans les 05 jours suivant le sinistre par courrier recommandé avec accusé de réception. Dans le cas contraire, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement. La date d'annulation retenue sera celle du cachet de la poste. Il est toutefois possible de remplacer un participant par un autre.

Annulation du groupe :

Reversement des sommes non engagées auprès des prestataires, déduction faite des frais administratifs.

Annulation individuelle :

- De l'inscription à 31 jours avant le départ : retenue de 25 % du prix total.
- De 30 jours à 15 jours avant le départ : retenue de 50 % du prix total.
- De 14 jours à 07 jours avant le départ : retenue de 75 % du prix total.
- Moins de 07 jours avant le départ : 100 % de frais.

Ces retenues ne sont pas appliquées si l'élève est remplacé ou s'il a souscrit une assurance annulation (hors frais de dossier)

Attention : Le tarif devra être recalculé sur la base du nombre réel de participants.

Toute visite annulée de manière intentionnelle par le groupe ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

ASSURANCES

Facultatives, elles peuvent être souscrites à la réservation.

1. PACK CLASSIQUE

ASSURANCE ASSISTANCE/RAPATRIEMENT ET ANNULATION INDIVIDUELLE
En cas de maladie grave, accident décès de l'assuré ou d'un membre de la famille, contre-indications ou suites de vaccination, dommages importants causés à votre habitation, elle garantit le remboursement des sommes versées au moment de l'annulation (Hors frais de dossier, montant de la prime et franchise de 40€/personne). **Tarif : 12€/personne.**

2. PACK COMPLET

ASSURANCE ASSISTANCE/RAPATRIEMENT, ANNULATION INDIVIDUELLE ET GROUPE

Conditions d'annulation du pack N°1 et garanti également l'annulation total du groupe en cas d'interdiction des voyages scolaires notifiée par les autorités académiques ou les pouvoirs publics. (Hors frais de dossier, montant de la prime et franchise de 50€/personne). **Tarif : 14€/personne.**

3. PACK ZEN

ASSURANCE ASSISTANCE/RAPATRIEMENT, ANNULATION INDIVIDUELLE ET GROUPE

Conditions d'annulation du pack N°2 (ZERO franchise, Hors montant de la prime). **Tarif : 18€/personne.**

SATISFACTION CLIENT

Au retour du voyage, un questionnaire de satisfaction sera remis au professeur responsable du groupe. En cas de problème rencontré sur place, merci de prévenir immédiatement TPL Voyages qui se chargera de proposer une solution adéquate. Au retour du groupe, l'établissement scolaire ne pourra prétendre à un dédommagement financier.

RESPONSABILITE CIVILE

La responsabilité civile du groupe DMA Dupasquier-TPL Voyages est assurée par AXA assurances - 131, rue Hennequin - 57780 Rosselange Contrat N° 1678229404.

CONDITIONS LÉGALES DE VENTE DE VOYAGES OU DE SÉJOURS.

Extrait du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours

ARTICLE 95

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

ARTICLE 96

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les repas fournis ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

ARTICLE 97

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ARTICLE 98

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Le nombre de repas fournis ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

- a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
- b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

ARTICLE 99

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

ARTICLE 100

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ARTICLE 101

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ARTICLE 102

Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ARTICLE 103

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

NOS TARIFS ET CONDITIONS DE RESERVATIONS

TARIFS

Nos tarifs sont calculés sur une base de 53 personnes payantes. Tout changement est susceptible d'entraîner une modification du coût du séjour. Sous réserve de hausse du taux de change, du carburant ou des prix des différents prestataires.

NOS TARIFS COMPRENNENT :

- le transport en autocar de tourisme et les éventuelles traversées maritimes
- la pension complète sur le lieu d'hébergement et sauf indication contraire
- les visites mentionnées au programme
- les frais de parking et de péages
- l'hébergement et les repas du conducteur
- les éventuelles cautions dans les lieux d'hébergement
- les taxes de séjour
- un dossier de voyage
- l'assistance 24h/24
- la mise à disposition d'une messagerie vocale 24h/24

NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS :

- les assurances
- les dépenses personnelles
- les repas dits libres

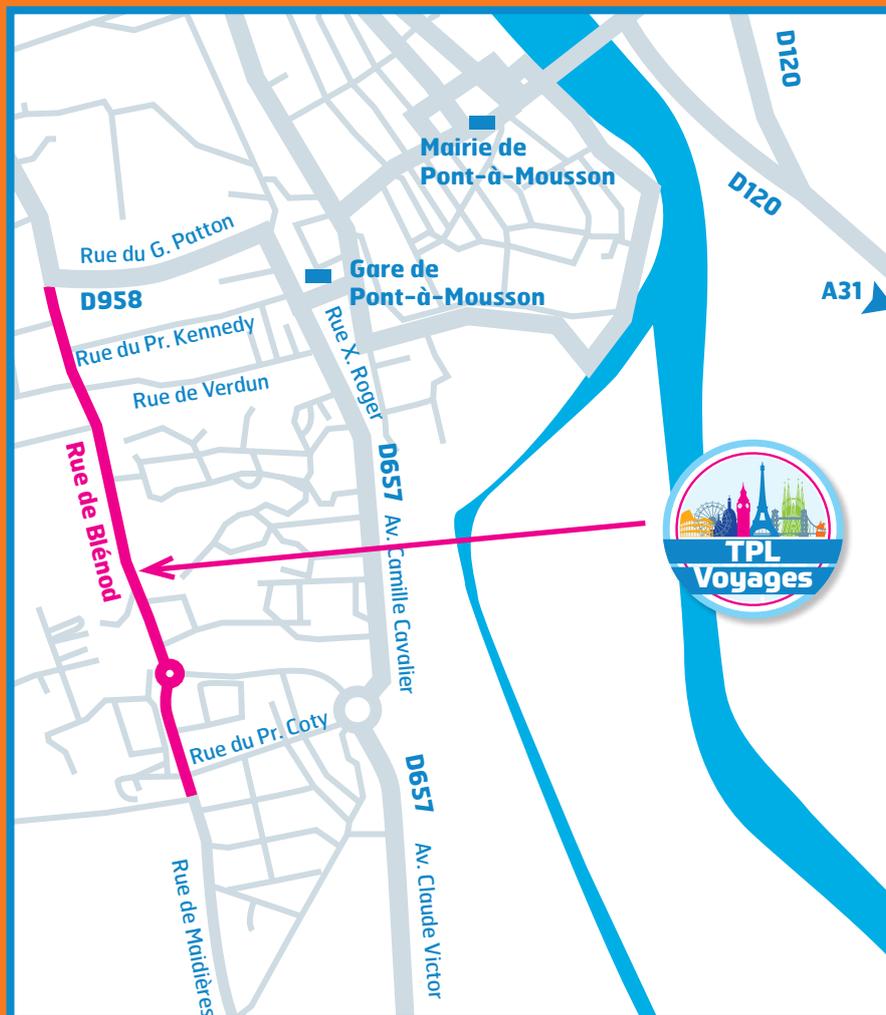
PAIEMENT

Le calendrier des règlements est établi en accord avec l'établissement.

En règle générale : 30% d'acompte à réception du contrat, 40% d'acompte complémentaire intermédiaire et 30% de solde un mois avant le départ.



OÙ NOUS TROUVER ?



Rue de Blénod – BP 102
54 700 MAIDIÈRES

Tél : 03 83 81 11 34 – Fax : 03 83 82 31 74

tplvoyages@groupeDMA.com

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : [tplvoyages](https://www.facebook.com/tplvoyages)

www.tplvoyages.fr